



Problème avec acheteur escroc

Par **Axel19b**, le **05/02/2013 à 19:50**

Bonjour,

Une belle histoire d'escroc suite à la vente de mon véhicule:

Tout d'abord merci de prendre le temps de lire mon histoire...

Il se trouve que j'ai vendu mon véhicule citroen avec un problème de joint de culasse pour un prix de 2900 euros à un acheteur.

J'avais précisé ce problème sur un papier libre signé par l'acheteur, ce qui justifiait la baisse du prix (pour prendre en charge les réparations)

Et il se trouve que la personne étant pressé, on a décidé de remplir deux certificats de cession (le 3ème pour la préfecture sera alors photocopié de mon certificat de vente).

Or, je remarque une heure après la vente que l'acheteur en remplissant le papier de vente s'est trompé et qu'il a indiqué mon adresse en dessous de son nom de famille au lieu de la sienne (j'ai tout de même son adresse sur mon papier libre que je lui ai fais signé).

Je lui demande donc de me renvoyer un original au plus vite pour pouvoir faire la déclaration de vente à la préfecture.

Or, une personne appelle aujourd'hui quelqu'un de mon entourage la menaçant de venir tout casser chez lui suite à la vente d'une voiture citroen dont le joint de culasse a lâché.

Je décide donc d'appeler cette personne et il se trouve que mon acheteur a lui même vendu la voiture à un autre acheteur au prix de 5800 euros sans lui préciser le problème de joint de culasse.

Or, je reçois aujourd'hui une contravention avec excès de vitesse à mon nom, postérieure à la vente et donc antérieure au changement de carte grise de mon acheteur.

L'acheteur de mon acheteur va finalement être remboursé par celui-ci.

Or il se trouve que la personne flashée est l'acheteur de mon acheteur.

Mes questions sont les suivantes:

Puis je tout de même déclarer la cession du véhicule auprès de la préfecture avec ce problème d'adresse?

Etant donné que je n'ai pas de certificat de cession en bonne et due forme suite à ma naïveté (c'est le cas de le dire, ça me servira de leçon) je ne peux donc pas effectuer une opposition de la contravention, que dois je faire?

Merci pour vos réponses, je suis un peu perdu...

Par **Tisuisse**, le **06/02/2013** à **09:56**

Bonjour,rnrnVous contestez la contravention en dénonçant votre acheteur, c'est tout.

Par **Axel19b**, le **06/02/2013** à **12:13**

Bonjour,rnComment puis je contester la contravention étant donné que l'adresse de l'acheteur sur le certificat de cession n'est pas correcte mais similaire à la mienne?...